



CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 9 Avril 2024

Avis sur le rapport 4.3 de l'exécutif régional : Actualisation de la stratégie aéroportuaire régionale

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

Le rapport soumis fait le choix de l'approche par les fonctionnalités et les réalités des différentes plateformes aéroportuaires en y adjoignant la portée socio-économique. Il évite ainsi l'écueil d'un débat de chapelles et de clochers dans lequel se fourvoient, à leur désavantage, barons locaux et sécessionnistes en mal de reconnaissance.

Cette évolution sur Dole-Tavaux ne doit pas être une fin en soi mais bien un appel, à la fois à la raison et au travail sur d'autres bases, à la recherche d'un projet industriel du 21^{ème} siècle. L'aviation existera encore, et le besoin d'infrastructures tout autant, mais ses évolutions techniques peuvent conduire à des besoins nouveaux auxquels il faut être attentif. La localisation de moindre urbanisation est un avantage qu'il faut savoir garder et, comme pour le foncier portuaire, être vigilant à son utilisation

Le sujet de l'accès à une plateforme aéroportuaire internationale pour la BFC est à traiter avec l'existant à Bâle-Mulhouse, Lyon-Saint-Exupéry, Orly ou Roissy.

La question des accès par le fer ou par la route à ces plateformes est lui aussi à traiter. Comment expliquer que ce parcours terrestre coûte plus cher que celui aérien vers le Portugal au départ de Tavaux ? Dans les faits, il coûte plus cher car les externalités aériennes sont prises en charge par la collectivité.

Ceci doit faire réfléchir sur les choix de société que nous faisons en laissant le marché soutirer l'argent public à son seul profit.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis.